



40, Boulevard Anfa
Casablanca

Deloitte.

288, Boulevard Zerktouni
Casablanca

**Aux Actionnaires de
AUTO NEJMA MAROC S.A**
Km 10, Route d'El Jadida
Casablanca

**Attestation d'examen limité sur la situation intermédiaire de la société Auto
Nejma S.A. (comptes sociaux)**

En application des dispositions du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la Société Auto Nejma Maroc S.A. comprenant le bilan et le compte de produits et charges relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2011. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant MAD 450 994 054 dont un bénéfice net de MAD 49 409 168 relève de la responsabilité des organes de gestion de l'émetteur.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société arrêtés au 30 juin 2011, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fait à Casablanca, le 08 septembre 2011

Les Commissaires aux comptes

KPMG

Mostafa Fraiha
Associé

Deloitte Audit

Ahmed Benabdelkhalek
Associé